Question :

Un homme a manqué la prière d'al-'icha, il a donc accomplit deux unités de prière avec l'imam dans la prière d'at-tarawih, puis lorsque l'imam a fait les salutations finales, il a complété par deux autres unités de prière. Cet acte est-il valide ?

Réponse :

InchaAllah. En effet, il est valide d'accomplir une prière obligatoire derrière celui qui accomplit une prière surérogatoire. La preuve à ce sujet est le hadith de Mou'adh, qu'Allah l'agrée, lorsqu'il accomplissait la prière d'al-'icha avec le Messager d'Allah (ﷺ). Il retournait ensuite vers son peuple à Qouba et dirigeait pour eux la prière d'al-'icha. La prière de Mou'adh avec le Prophète (ﷺ) était sans aucun doute l'obligatoire et celle accomplie avec son peuple était surérogatoire. Ils accomplissaient donc une prière obligatoire et lui, qu'Allah l'agrée, une surérogatoire.

[Fin de la réponse de Cheikh Obayd Ibn Abdillah Al-Jabiri, qu'Allah le préserve]